



**MAIRIE DE GENTE**

5 route de la Mairie

16130 GENTE

Tél : 05.45.83.73.97/Fax : 05.45.83.64.34

E-mail : [mairiedegente@wanadoo.fr](mailto:mairiedegente@wanadoo.fr)

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 JUILLET 2023**

*Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

L'An deux mil vingt-trois, le dix-sept juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11/07/2023

Présents : BERNARD Carmen, NOËL Christine, FRÉDÉRIC Romain, JASMIN Nathalie, GOURRAUD-BABIN Maryse, COUVRY Anthony, FRADIN Elisabeth, CHABROL Isabelle, JASMIN Maria-Rosa, SEGUIN Gérard, LALIDA Patrick, BARRÉ Françoise.

Absents excusés : DA COSTA Paulo, OSES Laura.

Secrétaire de séance : FRÉDÉRIC Romain

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Monsieur FRÉDÉRIC Romain est nommé secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

Madame Le Maire demande à l'assemblée délibérante qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité que le point soit rajouté à l'ordre du jour.

- **Acquisition d'une motopompe – service technique.**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir une motopompe pour les services technique pour un montant de 274,17 € HT soit 329 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

Au vu de la durée de vie de ces biens d'imputer ces dépenses en section d'investissement. Les crédits correspondants sont prévus au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

- Présents : 12 - Votants : 12 Abstentions : 0 Pour : 12 Contre : 0

## 1- Révision des loyers – Logements du Presbytère :

Madame Carmen BERNARD, Maire de la commune, rappelle au Conseil Municipal que la commune possède 5 logements au Presbytère. Madame Le Maire demande à l'Assemblée délibérante si elle souhaite réactualiser le montant à partir du 1er août 2023 selon l'indice de référence.

A savoir indice de référence : 4<sup>ème</sup> trimestre 137,26 (2022/2021 = 137,26/132,62)

Logement n°1 - 8 impasse du Presbytère : loyer actuel 454,83€

Revalorisation :  $454,83 \times 137,26/132,62 = 470,74€$

Logement n°2 - 6 impasse du Presbytère : loyer actuel 235,38€

Revalorisation :  $235,38 \times 137,26/132,62 = 243,62€$

Logement n°3 - 4 impasse du Presbytère : loyer actuel 409,82€

Revalorisation :  $409,82 \times 137,26/132,62 = 424,16€$

Logement n°4 - 2 impasse du Presbytère : loyer actuel 332,17€

Revalorisation :  $332,17 \times 137,26/132,62 = 343,79€$

Logement n°5 - 10 impasse du Presbytère : loyer actuel 411,92€

Revalorisation :  $411,92 \times 137,26/132,62 = 426,33€$

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Propose**, après avoir pris en compte l'indice de référence IRL 4ème trimestre 2022 qui est de 137,26 de fixer comme annoncé ci-dessus les tarifs des logements du presbytère au 1<sup>er</sup> août 2023

**Autorise** Madame Carmen BERNARD, Maire de la commune, à signer tout document s'afférant au besoin de ce dossier.

## 2- Tarif repas cantine et périscolaire année 2023/2024 :

Madame le Maire propose une augmentation des tarifs pour la cantine et la garderie.

|                           | 2022/2023 | 2023/2024 |
|---------------------------|-----------|-----------|
| Cantine enfants           | 2,40 €    | 2,50 €    |
| Cantine adulte            | 4,90 €    | 5,00 €    |
| Garderie matin 7h20/8h50  | 1,45 €    | 1,50 €    |
| Garderie matin 8h20/8h50  | 0,75 €    | 0,80 €    |
| Garderie soir 16h30/18h30 | 1,75 €    | 1,80 €    |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'augmentation tarifaire,
- Prévoit une pénalité de 10 € pour les personnes récupérant leurs enfants en retard à la garderie

3- Contrat de remplacement pour pallier à l'absence d'un agent :

L'assemblée délibérante, le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I - 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein de l'école de Genté ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet ou à temps non complet selon les besoins du service.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée, en fonction des différents besoins.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'échelon 1 de l'échelle indiciaire applicable au grade d'Adjoint technique.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

|               |   |              |                 |           |            |
|---------------|---|--------------|-----------------|-----------|------------|
| Présents : 12 | - | Votants : 12 | Abstentions : 0 | Pour : 12 | Contre : 0 |
|---------------|---|--------------|-----------------|-----------|------------|

4- Choix du scénario pour la rénovation des écoles :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un projet d'audit énergétique a été réalisé par Abaque Ingénierie pour l'école maternelle et élémentaire de Genté (délibération du 04/05/2023 validant la proposition d'honoraires), elle précise que les travaux d'améliorations énergétiques bénéficieront de subventions auprès du Fonds verts et les aides CEE.

Madame le Maire propose au Conseil de valider les différents scénarios qui ont été vus lors de la commission bâtiments. Elle en donne lecture.

Elle propose également de se renseigner sur les maîtres d'œuvre pour avoir une estimation des coûts des travaux. Un appel d'offres devra être lancé si le projet aboutit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de retenir le scénario prioritaire 1 pour l'école maternelle ;
- DECIDE de retenir le scénario 2 pour l'école élémentaire ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'afférent à ce dossier.
- AUTORISE Madame le Maire à se renseigner sur les maîtres d'œuvres.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

|               |   |              |                 |           |            |
|---------------|---|--------------|-----------------|-----------|------------|
| Présents : 12 | - | Votants : 12 | Abstentions : 0 | Pour : 12 | Contre : 0 |
|---------------|---|--------------|-----------------|-----------|------------|

#### 5- Devis SDEG 16 – Pose supplémentaire de point lumineux :

Madame Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente 16 concernant la mise à jour du précédent devis concernant la pose de nouveaux point d'éclairage sur la Rue Henri Pelletant, l'Impasse du Puits et la Rue de Fuseau.

Madame Le Maire expose que le SDEG 16 fiance à hauteur de 35% du montant hors taxes les travaux d'installation ainsi que la TVA :

- Que le financement s'établit de la façon suivante (Rue Henri Pelletant) :

- Montant total TTC : 9 614,90 €
- Financement du SDEG 16 : 6665,26 €  
Comprenant la prise en charge de 35% H.T : 1 043,13€

Economie d'énergie 50 % du H.T : 1012,41€

Travaux sur réseau 100% du H.T : 39,18 €

TVA récupérée par le SDEG à 100% : 1602,48 €

- Contribution maximum de la commune : 2 949,64€

- Financement pour l'Impasse des Pins :

- Montant total TTC : 18 616,45 €
- Financement du SDEG 16 : 16 963,04 €  
Comprenant la prise en charge de 35% H.T : 617,73€

Economie d'énergie 50 % du H.T : 506,21€

Travaux sur réseau 100% du H.T : 95,15 €

TVA récupérée par le SDEG à 100% : 3102,74 €

- Contribution maximum de la commune : 1 653,41€

- Financement pour la Rue du Fuseau :

- Montant total TTC : 4 114,44 €
- Financement du SDEG 16 : 2 461,03 €  
Comprenant la prise en charge de 35% H.T : 617,73€

Economie d'énergie 50 % du H.T : 506,21€

Travaux sur réseau 100% du H.T : 12,31 €

TVA récupérée par le SDEG à 100% : 685,74 €

-----  
- Contribution maximum de la commune : 1 653,41€

Que la commune n'aura à verser au syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente que le montant de sa contribution, ce dernier faisant son affaire de la récupération de la T.V.A.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition du SDEG 16 pour une participation communale de 2 949,64€ (Rue Henri Pelletant), 1 653,41 € (Impasse des Pins), 1 653,41 € (Rue du Fuseau).
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tout document relatif à ces affaires.

|               |   |              |                 |           |            |
|---------------|---|--------------|-----------------|-----------|------------|
| Présents : 12 | - | Votants : 12 | Abstentions : 0 | Pour : 12 | Contre : 0 |
|---------------|---|--------------|-----------------|-----------|------------|

6- Délibération concernant l'acceptation du devis pour création de fossé – Rue des Champs de la Croix :

Madame Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de créer un fossé et de faire un busage sur la Rue des Champs de la Croix.

Madame Le Maire expose donc le devis reçu par l'entreprise LALANDE pour un montant HT de 5 365€ soit 6 438 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Madame Le Maire à signer le devis de l'entreprise LALANDE pour un montant de 5 365 € HT soit 6 438 € TTC.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous documents afférent à ce dossier.

|               |   |              |                 |           |            |
|---------------|---|--------------|-----------------|-----------|------------|
| Présents : 12 | - | Votants : 12 | Abstentions : 0 | Pour : 12 | Contre : 0 |
|---------------|---|--------------|-----------------|-----------|------------|

7- Devis pour réfection fenêtre école :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu qu'un seul devis concernant la réfection de la fenêtre de l'école, nous attendons un autre devis afin de faire un comparatif.

8- Questions diverses :

a- Changement de luminaire pour une classe à l'école élémentaire :

Il a été demandé un devis afin d'effectuer le remplacement de néons dans une des classes de l'école élémentaire afin d'éviter la surconsommation d'énergie. Un autre devis va être demandé afin de faire un comparatif. Il a été également demandé l'installation d'une prise afin de pouvoir installer le four qui a été récupéré dans la local de l'ancienne boulangerie.

b- Assurance SMACL :

Notre assurance SMACL actuel, souhaite revaloriser le montant de notre mensualité de 10%, le Conseil Municipal souhaite voir auprès d'autres assureurs afin de faire une comparaison de prestations et des mensualités.

c- Compte-rendu conseil d'école :

L'Adjointe, Madame Nathalie JASMIN, fait part de la réunion du conseil d'école qui s'est tenu dernièrement. Elle informe donc que les effectifs de la prochaine rentrée sont légèrement en baisse, la rentrée de septembre comptera 67 élèves au lieu de 69 l'année dernière.

Les enseignants souhaiteraient que l'école de Genté porte un nom. Les élus vont voir comment le nom va être trouvé.

La directrice informe également qu'un voyage scolaire sera organisé avec l'intégralité de l'école sur 3 jours (2 nuits) à Lathus Saint Rémi sur les arts des cirques.

L'école souhaite également créer un blog afin que les échanges et les informations puissent être diffusés plus facilement auprès des parents, car le site internet actuel n'est plus adapté

d- Divers travaux

Monsieur Patrick LALIDA, Conseiller délégué prend la parole, il informe l'ensemble des élus que des devis sont en cours concernant la réfection du mur d'enceinte de la mairie et le l'entrée du cimetière. Le débat sera donc relancé en septembre quand nous aurons reçu toute les offres de prix.

e- Marché semi-nocturne

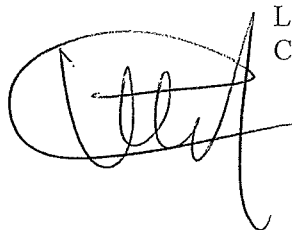
Un point est fait de la part de Madame Christine NOËL, Adjointe et Monsieur Patrick LALIDA concernant le marché semi-nocturne qui aura lieu le vendredi 21 juillet. Les marchands pourront s'installer dans le parc à partir de 14h30 s'ils le souhaitent. Le matériel réservé auprès des communes voisines seront récupérés le jeudi ainsi que les boissons. L'installation commencera le vendredi matin à partir de 9H

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Prochain Conseil Municipal le 11 septembre 2023 à 18h30 dans la salle du Conseil

**CM DU 17.07.2023**



Le Maire,  
Carmen BERNARD



Délibération 2023-07-01 – Revalorisation des loyers communaux – Logements du Presbytère – Approuvée à l’unanimité.  
Délibération 2023-07-02 – Révision des tarifs cantine et garderie année scolaire 2023/2024– Approuvée à l’unanimité  
Délibération 2023-06-03 – Création d’un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité – Approuvée à l’unanimité.  
Délibération 2023-07-04 – Choix du scénario énergétique École maternelle et élémentaire de Genté – Approuvée à l’unanimité  
Délibération 2023-07-05 – SDEG16 – Mise à jour des devis pour l’éclairage public – Rue Henri Pelletant – Impasse du Puits – Rue du Fuseau– Approuvée à l’unanimité  
Délibération 2023-07-06 – Busage et création d’un fossé – Rue des Champs de la Croix – Approuvée à l’unanimité  
Délibération 2023-07-07 – Acquisition d’une motopompe – Service technique – Approuvée à l’unanimité